

CONSEILLER/CONSEILLERE EN DEVELOPPEMENT LOCAL

(source : site de l'ANPE, <http://www.anpe.fr>, code ROME 23211)

Définition de l'emploi/métier :

Participe à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire (ville, région, bassin d'emploi...) en intégrant des préoccupations d'ordre économique (implantation de nouvelles entreprises, protection de l'environnement...), d'ordre social (habitat, équipements, services...), d'ordre culturel (programme de loisirs, de tourisme...). Facilite le travail partenarial, prend en compte les initiatives locales et les avis des populations. Procède, à partir d'analyses et d'études concrètes, à l'élaboration technique d'un projet concernant l'ensemble ou une partie des actions à mener. Assure la réalisation et le suivi du projet. Peut assurer la coordination ou être maître d'œuvre de l'ensemble des actions. Peut aussi encadrer une équipe.

Conditions générales d'exercice de l'emploi/métier :

L'emploi/métier s'exerce dans des organismes divers, publics ou privés (syndicat ou structure de coopération intercommunale, associations interinstitutionnelles, comité de bassin d'emploi, parc naturel régional, collectivité territoriale...). L'activité s'effectue au sein d'une équipe pluridisciplinaire et nécessite d'impliquer étroitement les partenaires locaux, les élus, les administrations, les associations, les entreprises. Les réunions, nombreuses, se tiennent souvent en soirée et parfois le samedi. Les déplacements sont fréquents. Les contrats sont le plus souvent à durée déterminée lorsqu'ils concernent le développement d'un ou d'une suite de projets circonscrits dans le temps.

Formation et expérience :

Les conditions d'accès sont variables. Cet emploi/métier est accessible généralement avec une formation de niveaux II à I dans les domaines du travail social, du droit, des sciences économiques ou humaines, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la communication...L'expérience professionnelle et la connaissance de l'environnement sont des atouts prédominants.

Compétences techniques de base :

- Analyser les données globales et spécifiques se rapportant au territoire concerné.
- Sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur le programme.
- Monter les dossiers techniques, administratifs et financiers.
- Organiser la promotion externe des projets.

- Faciliter sur le terrain la mise en oeuvre des actions, par l'expression, la participation et la coordination des différents partenaires impliqués.
- Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation de la démarche de développement.

Compétences associées :

- Connaître les mécanismes des financements publics et parapublics.

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Observer et analyser un milieu.
- Se positionner comme médiateur d'intérêts divergents.
- Gérer des tensions et pressions de groupes ou de personnes.
- Se constituer un réseau de personnes ressources.
- Travailler en concertation et en complémentarité avec des équipes.

Activités spécifiques :

* Spécialisations fonctionnelles :

- Diagnostic des problématiques de développement.
- Conception des stratégies de développement.
- Coordination des actions de développement.
- Evaluation des actions de développement.
- Conception et coordination de politiques d'animation.

* Champs d'intervention :

- Développement d'activités économiques (entreprises, emploi, formation...).
- Aménagement, environnement, urbanisme (habitat, logement, équipements...).
- Développement social, ressources humaines (insertion de groupes sociaux...).
- Développement touristique.
- Développement culturel.

* Responsabilités exercées :

- Maîtrise globale des actions de développement.
- Animation des réunions interinstitutionnelles.
- Encadrement d'une équipe.

Lieu d'exercice de l'activité :

- Secteur public.
- Secteur privé.

- Secteur associatif.

Conditions de travail :

- Missions à l'étranger.

Autres Appellations:

23211 ADJOINT/ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT (QUALIFIE/QUALIFIEE PAR LA NATURE DU PROJET)

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT EN AGRICULTURE

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

23211 AGENT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (HABITAT SOCIAL)

23211 ANIMATEUR/ANIMATRICE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

23211 ANIMATEUR/ANIMATRICE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

23211 ANIMATEUR/ANIMATRICE DE... (NOM DE LA PROCEDURE DE DEVELOPPEMENT ENVISAGEE)

23211 ASSISTANT/ASSISTANTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

23211 CHARGE/CHARGÉE D'ÉTUDE OU D'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT (SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL)

23211 CHARGE/CHARGÉE D'INGÉNÉRIE SOCIALE (DEVELOPPEMENT LOCAL)

23211 CHARGE/CHARGÉE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

23211 CHARGE/CHARGÉE DE MISSION (DEVELOPPEMENT LOCAL)

23211 CHARGE/CHARGÉE DE MISSION (NOM DU PROJET DE DEVELOPPEMENT, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL)

23211 CHEF DE PROJET (NOM DU PROJET DE DEVELOPPEMENT, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL)

23211 CHEF DE PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL

23211 CONSEILLER/CONSEILLÈRE EN DEVELOPPEMENT LOCAL